

# **Modification simplifiée n° 2 du PLAN LOCAL D'URBANISME**

## **AVIS DE PUBLICATION**

Par délibération en date du 26 septembre 2016, le conseil municipal de la commune de MORESTEL a lancé la procédure de modification du PLU.

Par délibération en date du 2 novembre 2016, le conseil municipal a fixé les modalités de mise à disposition du public, qui se déroulera du samedi 12 novembre 2016 au dimanche 11 décembre 2016 inclus.

Le dossier est tenu à la disposition du public :

- A la Mairie de MORESTEL aux jours et heures d'ouverture.
- A la Sous-Préfecture de LA TOUR DU PIN – Bureau des Affaires Communales.

Un exemplaire de cette délibération est affiché en Mairie.